

rique centrale lorsqu'ils ont signé l'accord sur le "Processus à suivre pour instaurer une paix stable et durable en Amérique centrale"

2. *Fait appel* aux présidents des pays d'Amérique centrale pour qu'ils poursuivent leurs efforts de paix communs en Amérique centrale, en particulier ceux qui visent la création du Parlement centraméricain, afin d'instaurer des conditions propices à la réalisation, dans la région, des objectifs des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, et demande à la communauté internationale d'appuyer ces efforts;

3. *Demande instamment* à tous les Etats d'appuyer les efforts de paix, en respectant pleinement les principes de l'autodétermination des peuples et de la non-intervention;

4. *Demande instamment également* à la communauté internationale de faire en sorte que les programmes de coopération technique, économique et financière destinés à la région tiennent compte des besoins et intérêts particuliers de la femme centraméricaine;

5. *Recommande* au Secrétaire général d'inclure dans le plan spécial de coopération pour l'Amérique centrale des activités spécifiques visant à la promotion de la femme dans la région;

6. *Exhorte* les gouvernements des pays d'Amérique centrale et des pays membres du Groupe de Contadora et de son Groupe d'appui à stimuler et à garantir la pleine participation de la femme à tous les niveaux à la recherche de la paix, du pluralisme, de la démocratie et du développement intégral de la région d'Amérique centrale;

7. *Prie instamment* les organisations féminines, nationales et internationales, gouvernementales et non gouvernementales, de participer au processus de paix et de développement de l'Amérique centrale et de l'appuyer activement.

15^e séance plénière
26 mai 1988

1988/21. Mise à jour de l'Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement eu égard à la détérioration de la condition de la femme dans les pays en développement

Le Conseil économique et social,

Considérant que, conformément à sa résolution 1986/64 du 23 juillet 1986, le Secrétaire général a présenté à la Commission de la condition de la femme, à sa trente-deuxième session, un avant-projet de mise à jour⁴⁰ de l'Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement,

Tenant compte du fait que les évaluations préliminaires figurant dans cette étude et dans d'autres études établies par des institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies font apparaître une détérioration de la condition de la femme dans les pays en développement, qui se traduit par la dégradation des conditions de travail, la réduction des revenus, la régression ou la stagnation des services de santé et un accès diminué à l'éducation,

⁴⁰ E/CN.6/1988/7.

Considérant que cette détérioration, qui est tout à l'inverse de l'amélioration escomptée de la condition de la femme, rend difficile la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix et fait obstacle à l'application efficace des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme⁴⁰,

Réaffirmant la nécessité d'examiner en profondeur le rôle de la femme dans le développement, en particulier la situation de la femme dans les pays en développement et les problèmes qui s'opposent à sa promotion,

1. *Recommande* que la mise à jour de l'Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement fasse une large place aux facteurs qui contribuent à la détérioration de la condition de la femme dans les pays en développement, à savoir :

a) La crise économique, notamment le problème du service de la dette extérieure, en raison duquel les conditions de travail ont empiré, particulièrement dans les emplois faiblement rémunérés et dans le secteur non structuré de l'économie;

b) Les effets à long terme de l'incapacité de certains secteurs de l'économie d'absorber comme il conviendrait la main-d'œuvre féminine;

c) La baisse des revenus des femmes, particulièrement dans les régions agricoles;

d) L'écart qui existe manifestement entre hommes et femmes sur le plan des revenus;

e) Les effets à long terme de la baisse du niveau de l'enseignement, de la nutrition et de la santé enregistrée dans un grand nombre de pays en développement en conséquence des politiques d'ajustement structurel;

2. *Recommande également* que, lors de l'élaboration de la mise à jour de l'Etude, le Secrétaire général fasse un effort spécial pour adopter des optiques établissant un équilibre entre les conceptions traditionnelles des politiques d'ajustement structurel et les conceptions plus novatrices qui tiennent compte du coût social pour les femmes de ces ajustements dus, notamment, au service de la dette;

3. *Considère* que la mise à jour de l'Etude devrait porter attention à d'autres politiques de gestion du problème de la dette extérieure des pays en développement, qui pourraient contribuer à éliminer les obstacles actuels à la réalisation des objectifs des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme.

15^e séance plénière
26 mai 1988

1988/22. Etablissement d'un système complet de présentation de rapports pour le suivi, l'examen et l'évaluation de l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme

Le Conseil économique et social,

Réaffirmant l'importance attachée au suivi, à l'examen et à l'évaluation par la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, comme il ressort des Straté-